



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-016

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-01-04-00002 - DECISION DOS-2024-4 PORTANT INSCRIPTION DE
MADAME MONSAURET AUDREY AU REGISTRE NATIONAL DES
PSYCHOTHERAPEUTES. (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-04-00002

DECISION DOS-2024-4 PORTANT INSCRIPTION
DE MADAME MONSAURET AUDREY AU
REGISTRE NATIONAL DES
PSYCHOTHERAPEUTES.

**DECISION DOS-2024-4 PORTANT INSCRIPTION DE MADAME MONSAURET AUDREY
AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret N°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychologue ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1092 du 11 août 2016 fixant les modalités de suspension du droit d'user du titre de psychologue et de radiation du registre national des psychologues ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychologues ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'inscription au registre national des psychologues de Madame Audrey MONSAURET, en date du 17 novembre 2023 ; réceptionnée le 20 novembre 2023 ; Vu l'accusé de réception du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 20 décembre 2023 déclarant la demande complète à la date du 20 novembre 2023 ;

Considérant que la demande et les éléments constitutifs du dossier déposés par Madame Audrey MONSAURET répondent aux exigences du décret n°2010-534 du 20 mai 2010 susvisé relatives à une inscription au registre national des psychologues ;

DECIDE

Article 1 – Madame Audrey MONSAURET est inscrite au registre national des psychologues.

Article 2 – Madame Audrey MONSAURET est autorisée à faire usage du titre de psychologue sous condition d'une demande à son initiative d'enregistrement au répertoire ADELI.

Article 3 - Madame Audrey MONSAURET peut exercer en qualité de psychologue dans le respect des conditions des articles 1 et 2 de la présente décision.

En cas de changement de situation professionnelle, elle devra en informer l'ARS Hauts-de-France.

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 - La présente décision sera notifiée à Madame Audrey MONSAURET.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 janvier 2024

**Pour le directeur général et par
délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé**



Aurore FOURDRAIN